



S V B T
Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A
Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

Gardien(ne)s d'animaux
Année scolaire 2021/2022

Cours interentreprises II Programme

Introduction aux cours interentreprises (CIE) de gardien / gardienne d'animaux CFC

Outre les deux premiers piliers que sont la formation dans les entreprises et les écoles professionnelles, les CIE de gardien / gardienne d'animaux constituent le troisième pilier de la formation professionnelle initiale.

Les CIE donnent aux participants une vue d'ensemble des différentes orientations et font office d'introduction à la profession (acquisition du savoir-faire de base).

La participation des personnes en formation est obligatoire, en vertu de l'ordonnance sur la formation de gardien / gardienne d'animaux CFC. Il s'agit de participer à tous les cours et d'atteindre tous les objectifs de prestations pour être autorisé à suivre la procédure de qualification (PQ). Les formateurs sont responsables d'informer les participants ainsi que leurs représentants légaux (art. 8 du règlement CIE)

Les frais de cours sont assumés par les entreprises formatrices (art. 13 du règlement CIE).

Si le participant est absent un jour de cours, il doit le rattraper à ses frais. De plus, son absence sera signalée à l'office de la formation professionnelle. Si un certificat médical est présenté, le cours peut toutefois être rattrapé gratuitement. Dans un tel cas, aucune notification n'est faite à l'office de la formation professionnelle. Les personnes en formation doivent annoncer personnellement tout retard au responsable du CIE. Les coordonnées de la personne en question sont indiquées dans le programme.

Les participants qui ont plus de 15 minutes de retard et qui ne se sont pas excusées ne sont plus autorisées à assister au CIE. Ils doivent rattraper le CIE l'année suivante, à leurs frais.

Si un participant souhaite quitter le CIE plus tôt que prévu, il doit fournir une confirmation écrite; cela sera signalé à l'entreprise formatrice.

Sur place, le règlement doit impérativement être respecté. De même, il faut se comporter correctement durant le CIE. Les responsables peuvent si nécessaire prendre les mesures qui s'imposent. Voici les mesures disciplinaires possibles:

- renvoi (oral)
- en cas de faute répétée: renvoi du cours avec notification à l'entreprise formatrice
- rattrapage du jour de cours aux frais du participant

Le contenu des CIE se base sur le plan de formation de gardien / gardienne d'animaux CFC et couvre les objectifs de prestations fixes.

Les objectifs de prestations suivants sont valables pour tous les CIE:

3.5.1	Respecter les prescriptions de fonctionnement des installations, machines et appareils de l'entreprise.
3.5.2	Aborder les différends apparaissant dans l'entreprise avec objectivité.

Thème	Centre Emys
Date	Vendredi, 24 septembre 2021
Lieu	Centre Emys, Le Grand-Pâquier 8, Chavornay
Responsable	Laurent Lecomte, 021 692 54 64 / laurent.lecomte@unil.ch
Repas	Pique-nique au centre Emys, eau à disposition
Matériel à prendre	Crayons, support carton, chaussures fermées

Programme

	1er group	2ème group
08.30	Rdv. sur le parking d'Emys	
08.45 – 10.15	Théorie tortue	Visite centre Erminea
10.15 – 10.30	Pause	
10.30 – 12.00	Visite centre Emys	Théorie Erminea
12.00 – 13.00	Pause (pique-nique au centre Emys, eau à disposition)	
13.00 – 14.30	Visite centre Erminea	Théorie tortue
14.30 – 14.45	Pause	
14.45 – 16.15	Théorie Erminea	Visite centre Emys

Théorie tortue: Généralité tortues, maintenance tortues terrestre et aquatique

Visite centre Emys: Visite des installations avec présentation de cas concrets

Visite centre Erminea: Visite des installations et présentations des animaux en soins, salle de soins et volières extérieures.